

Compte rendu De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 4 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le **Quatre du mois d'octobre**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **20h30** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

Date de convocation : 28 septembre 2018.

Membres présents :

M. BATIOU Jean-Louis
M. DREILLARD Bruno
Mme MOULIN Marie-Christine
M. TESSIER Michel
Mme BARREAU Carine
M. ROCHEREAU Fredy
Mme BEAUPEU Laurence
Mme DENOUE Véronique
M. IMBERT Jean-Pierre
Mme HUYGHE Claude
M. BETOU Jean-René
M. HERPIN Jean-René
Mme LIEVRE Jeanne
Mme HERBRETEAU Chantal
Mme MENANTEAU Elisabeth
M. GANACHAUD Thierry
Mme LUCAS Vanessa
Mme BARKAN Emmanuelle
M. DUBOIS Jacques
M. POIRAUD Jacques
M. BROCHARD Nicolas
Mme PENLOUP Nicole
M. ALAIN Patrice
Mme LANDAIS Virginie
Mme BORDET Stéphanie
M. GARANDEAU Bernard.

Membres absents et excusés :

M. LAURENCEAU Gérard qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. DUMAS Jean-Pascal qui a donné pouvoir à M. HERPIN Jean-François pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. CHENE Aurélien qui a donné pouvoir à Mme BORDET Stéphanie pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme NDIAYE Delphine qui a donné pouvoir à M POIRAUD Jacques pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. CANTENEUR Eric qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme TROQUIER Mariel.
M. BARBE Olivier.
Mme PASQUIER Karine.
M. HERMOUET Christophe.
M. TARD Jean-Marc
M. MOINE Anthony.
M. SIRE François.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, Mme LANDAIS Virginie.

✍ ✍ ✍ ✍

M. le Maire interroge les membres du Conseil municipal afin de savoir s'ils ont des remarques à formuler quant à la rédaction du compte de la dernière séance en date du 13 Septembre 2018.

Mme LUCAS Vanessa fait savoir qu'elle s'abstient de voter considérant que le pouvoir donné, pour cette séance, par Mme PASQUIER Karine à M. DREILLARD Bruno ne lui paraît pas valide car il s'agit d'un document scanné.

Le Conseil municipal, hormis Mme LUCAS Vanessa, adopte le compte rendu de la séance du 13 Septembre 2018.

✍ ✍ ✍ ✍

I – RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis le **13.09.2018** :

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
Urbanisme		
ETAT NEANT		
Commande publique		
14.09.2018	2018-22-MP	Signature d'un devis relatif à la fourniture et la pose d'une clôture pour le parking et le restaurant scolaire de Chaillé-sous-les-Ormeaux, devis établi par l'entreprise APLAND (Chaillé-sous-les-Ormeaux), pour un montant de 5 596.45 € HT, soit 6 715.74 € TTC.
Administration générale		
ETAT NEANT		

II – FINANCES – COMPTABILITE

1.

DE2018-10-101

Budget principal « Commune » - Année 2018 : Délibération validant la décision modificative n° 1 ou DM n° 1.

Présentation du dossier :

M. le Maire donne la parole à M. TESSIER Michel, adjoint, afin qu'il présente ce dossier.

Il indique qu'il convient de réajuster le montant des crédits ouverts au budget principal « commune » - Année 2018, tant en dépenses, qu'en recettes, en section d'investissement.

Il détaille et commente **le projet de décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2018 ou DM n° 1**, soumis au Conseil municipal pour validation.

Il précise que ces diverses écritures sont en lien avec :

- Le financement de l'acquisition d'une licence IV.
- Le financement d'un radar pédagogique en remplacement de celui existant, défectueux et à déplacer.
- Une régularisation d'ouvertures de crédits en matière de remboursement de la dette, en capital.

En voici le détail :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'INVESTISSEMENT				
D-020-0 : Dépenses imprévues	5 250.00	0	0	0
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	5 250.00	0	0	0
D-10226-.0 : Taxe d'aménagement	0	0	0	31 000.00
TOTAL R-10 : Dotation, fonds divers et réserves	0	0	0	31 000.00
D-1641-0 : Emprunts	0	31 000.00	0	0
TOTAL D-16 : Emprunts et dettes assimilées	0	31 000.00	0	0
D-2051-9 : Concessions et droits similaires	0	5 250.00	0	0
TOTAL D-20 : Immobilisations incorporelles	0	5 250.00	0	0
D-204172-8 : Autres EPL – Bâtiments et installations	0	2 300.00	0	0
TOTAL D-204 : Immobilisations incorporelles	0	2 300.00	0	0
D-2188-8 : Autres immobilisations corporelles	2 300.00	0	0	0
TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles	2 300.00	0	0	0
Total INVESTISSEMENT	7 550.00	38 550.00	0	31 000.00
Total Général	31 000.00		31 000.00	

M. le Maire invite le Conseil municipal à valider cette décision modificative **ou DM n°1**.

Délibération :

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Décide de valider la décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2018 ou DM n°1, telle que détaillée ci-dessus.
- Charge M. le Maire de son application.

2.

DE2018-10-102

La Roche-sur-Yon Agglomération : Délibération portant demande d'affectation des fonds de concours, dans le cadre du pacte fiscal et financier, de fonds européens, et de fonds du SYDEV, pour le financement du projet « Rénovation et extension de la salle de sport Elie LAURENT et de la salle polyvalente » – Commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Présentation du dossier

Il est précisé :

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier 2015/2020, la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon s'est engagée à verser aux communes membres, 9 M € de Fonds Communautaire d'Investissement. Le montant pour la Commune s'élève à 444 026 € dont il faut déduire 92 666 € (montant déjà affecté aux projets d'extension de la mairie de Chaillé-sous-les-Ormeaux et du parking à proximité). Une enveloppe complémentaire de 111 007 € a été attribuée en 2018. Le solde restant à affecter est en conséquence égal à 462 367 € et constitue donc un plafond qui pourra être mobilisé pendant la durée du mandat.

La commune Rives de l'Yon sollicite :

- Au titre de l'enveloppe de fonds de concours de base, une participation de l'Agglomération d'un montant de 100 000 €.
 - Au titre de « L'Investissement Territorial Intégré », une participation du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), fonds 2014-2020, d'un montant de 75 000 €.
 - Au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, une participation auprès du SyDEV, d'un montant de 50 000 €,
- L'ensemble de ces fonds est destiné à financer les travaux de rénovation énergétique et d'extension de la salle de sports « Elie LAURENT » et de la salle polyvalente, commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
AMO-MO-études-Travaux-divers	881 150 €	Etat - DETR	70 000 €
		Région	100 000 €
		Agglomération – Fonds de concours	100 000 €
		FEDER	75 000 €
		SyDEV	50 000 €
		Autofinancement	486 150 €
TOTAL HT	881 150 €	TOTAL HT	881 150 €

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur ce projet.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI,
Vu le pacte fiscal et financier 2015-2020 et les conditions d'attribution des fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **autorise Monsieur le Maire à :**

- Solliciter la Roche-sur-Yon Agglomération pour l'affectation d'une somme de 100 000 € dans le cadre du Fonds Communautaire d'Investissement, selon le détail précisé ci-dessus,
- Solliciter une participation du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), fonds 2014-2020, au titre de « l'Investissement Territorial Intégré », d'un montant de 75 000 €.
- Solliciter une participation auprès du SyDEV, au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, d'un montant de 50 000 €.
- Signer les conventions à intervenir.

3.

DE2018-10-103

La Roche-sur-Yon Agglomération : Délibération portant demande d'affectation des fonds de concours, dans le cadre du pacte fiscal et financier, pour le financement du projet « Rénovation et extension de l'école maternelle F. Dolto » – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

Présentation du dossier :

Il est précisé :

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier 2015/2020, la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon s'est engagée à verser aux communes membres, 9 M € de Fonds Communautaire d'Investissement. 444 026 € dont il faut déduire 92 666 € (montant déjà affecté aux projets d'extension de la mairie de Chaillé-sous les-Ormeaux et du parking à proximité). Une enveloppe complémentaire de 111 007 € a été attribuée en 2018. Le solde restant à affecter est en conséquence égal à 462 367 € et constitue donc un plafond qui pourra être mobilisé pendant la durée du mandat.

La commune Rives de l'Yon sollicite :

- **Au titre de l'enveloppe de fonds de concours de base, une participation de l'Agglomération d'un montant de 90 000 € destinée à financer les travaux de « rénovation et d'extension de l'école maternelle F. Dolto, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.**

Le plan révisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
AMO-MO-études-Travaux-divers	381 000 €	ETAT - DETR	120 000 €
		Région – Fonds écoles	50 000 €
		Agglomération – Fonds de concours	90 000 €
		Autofinancement	121 000 €
TOTAL HT	381 000 €	TOTAL HT	381 000 €

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur ce projet.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI,

Vu le pacte fiscal et financier 2015-2020 et les conditions d'attribution des fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter la Roche-sur-Yon Agglomération pour l'affectation d'une somme de 90 000 € dans le cadre du Fonds Communautaire d'Investissement, selon le détail précisé ci-dessus,**
- **Signer la convention à intervenir.**

4.

DE2018-10-104

Lotissement communal d'habitation « Le Gui II – Extension » : Délibération validant les conditions de partenariat entre la commune Rives de l'Yon et la SA HLM « Vendée Logement esh » pour la cession de terrains en vue de la réalisation d'une opération locative de 10 logements.

(Annexe n° 1 : PLAN)

Présentation du dossier :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche du GUI 2, la Commune souhaite confier à la S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh » la réalisation **d'une opération locative de 10 logements** et que l'inscription de cette opération sur la programmation 2018 sera demandée auprès du Conseil Départemental.

M. le Maire, à partir d'un plan, situe le projet.

Délibération :

En vue de la réalisation de cette opération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ses membres :

- **De céder à la S.A. H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh », les terrains viabilisés nécessaires à cette opération, à savoir l'ilot A d'une superficie de 1410 m² pour un montant de 50 000 € HT (+TVA à 5.5%).** Les terrains seront équipés par la Commune des branchements individuels pour tous les réseaux,
- De mandater M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin.
- De faire bénéficier les opérations locatives de logements H.L.M de l'exonération de la Taxe d'aménagement si elle est instituée dans la commune et de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux.

Il est en outre précisé que la Roche-sur-Yon Agglomération apportera à la SA d'HLM « Vendée Logement esh » sa garantie de remboursement à hauteur de 30 % des prêts PLUS/PLAI nécessaire à cette réalisation par le biais d'une convention existante.

5.

DE2018-10-105

Délibération validant l'acquisition d'un camion benne pour l'usage des services techniques communaux.

Présentation du dossier

Monsieur le Maire informe que le camion « Trafic », actuellement à disposition des services techniques communaux est vieillissant. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Il est fait rappel que les crédits inscrits au budget principal – Année 2018, article 2182, relatifs à cette acquisition s'établissent à 25 000 €.

Une consultation a été réalisée, auprès de divers fournisseurs, pour l'acquisition d'un camion benne avec reprise de l'ancien et ce, comme suit :

- Lancement de la consultation = le 28 juin 2018.
- Retour des offres = le 20 juillet 2018 à 12h00.
- Les fournisseurs consultés sont :
 - **Garage Auto Saint Flo**
 - **Garage Guérineau**
 - **Garage Guilbaud**
 - **Garage Max Auto Négoces**
 - **Garage Potereau.**

Deux offres ont été réceptionnées comme suit :

- **Garage « Auto Saint Flo » (St Florent-des-Bois) : un véhicule, type FORD Transit 2T, 6 CV, kilométrage = 53 260 kms, date de 1^{ère} mise en circulation = 04/2015. Prix net d'acquisition = 25 850 €.**
- **Garage « Max Auto Négoces » (St Florent-des-Bois) : un véhicule, type IVECO, avec coffre, kilométrage = 136 000 kms, date de 1^{ère} mise en circulation = 31/05/2010. Prix net d'acquisition = 22 428.76 €.**

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé sus visé,

Au vu des offres présentées et de leur analyse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** de retenir la proposition, la plus avantageuse rapport qualité/prix, soit celle établie par le garage « Auto St Flo » (St Florent-des-Bois), telle que détaillée ci-dessus, pour l'acquisition d'un camion benne, type Ford Transit., **et ce, pour un montant de 25 850 €.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

III – ENFANCE, JEUNESSE

1.

DE2018-10-106

Aide financière au fonctionnement, aide pour l'accueil d'enfants en situation de handicap : Délibération validant un avenant, pour la période du 01.09.2018 au 31.12.2018, à la convention de partenariat passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Année 2018 (visée par délibération du 24.05.2018)

(Cf annexe n°2/Convention CAF)

Présentation du dossier :

Il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vendée poursuit 4 missions principales au service des familles allocataires et des partenaires dans le Département :

- Mission 1 = aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Mission 2 = soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants.
- Mission 3 = accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Mission 4 = créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Suite à la mise en place de l'aide aux structures collectives pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, la signature d'une convention est proposée à la commune Rives de l'Yon, (cf pour modèle, convention précédente).

Il est rappelé qu'une convention de même type a été passée pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2018, avec un montant prévisionnel s'établissant à 348.70 € (**cf délibération du conseil municipal n° DE2018-05-055 prise en date du 24 mai 2018**).

L'article 2 de cette convention précise le détail de cette aide :

- **La signature de cette convention ouvre droit au versement par la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée d'une subvention dont le montant prévisionnel est fixé à 348.70 pour la période du 1^{er} janvier 31 août 2018.**

Cet article 2 stipule également que : « Dans un deuxième temps, la transmission par le partenaire de la déclaration des données « prévisionnel ajusté » au plus tard le 15 septembre 2018, pourra ouvrir droit à l'établissement d'un avenant à cette convention, reprenant les heures réalisées sur la 1^{ère} période et complété des heures prévisionnelles de la période 2 (du 01/09 au 31/12/2018).... »

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour valider un avenant à la convention initiale permettant de prolonger le partenariat avec la CAF du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Délibération :

Au vu de l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Valide l'avenant à la convention de partenariat passée avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) – Année 2018 par délibération n° DE2018-05-055 du 24 mai 2018, **avenant pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.** Cette convention est relative à l'aide financière au fonctionnement, aide pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Charge Mr le Maire de la signature de l'avenant à cette convention.

IV – PATRIMOINE

1.

DE2018-10-107

Logement communal situé au n° 22 bis, rue du Général de Gaulle – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois : Délibération validant un projet de bail pour une location de ce logement au bénéfice du « Centre provisoire d'hébergement AREAMS ».

Présentation du dossier :

M. le Maire propose la location d'un logement communal situé : 22 bis, rue du Général de Gaulle – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois et ce, au bénéfice du « Centre provisoire d'hébergement AREAMS », situé au 138, rue Gaston Ramon, Appartement 116, Résidence Michel de Saubonne à la Roche-sur-Yon.

Ce logement comprend :

- Au rez-de-chaussée : un hall avec placards, un dégagement, un cellier et en extérieur, une cour privative.
- A l'étage : un palier, une cuisine, 1 salon/séjour, 3 chambres, 1 salle de bains, WC, dégagement et loggia.

L'ensemble couvre une surface louée de 135.14 m2.

Il est proposé de louer ce logement aux conditions suivantes :

- Date début location : **8 octobre 2018.**
- Durée du bail : 3 ans. **Du 8 octobre 2018 au 7 octobre 2021.**
- Destination : Les lieux loués sont destinés à l'usage exclusif d'habitation, l'exercice de tout commerce, de toute profession, même libérale, étant formellement interdit.
- Le montant du loyer mensuel est fixé à : **550 €, loyer payable terme à échoir au 8 de chaque mois.**
- La révision du montant du loyer se fera chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE.
- Afin de garantir l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu du bail, **le preneur verse, à titre de garantie, au bailleur une somme de 550 €, égale à 1 mois de loyer.**

Délibération :

Au vu de l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **Valide les termes du projet de bail à loyer à passer (dont copie jointe) au profit de « Centre provisoire d'hébergement AREAMS » pour le logement communal situé : 22 bis, rue du Général de Gaulle – Saint-Florent-des-Bois – RIVES DE L'YON.**
- **Valide un montant de loyer mensuel de : 550 €, à verser terme à échoir au 8 de chaque mois.**
- **Valide un dépôt de garantie de 550 €.**
- **Charge Mr le Maire de la signature de tout document à intervenir.**

Résultat du vote :

M. le Maire et M. POIRAUD Jacques, concernés par ce dossier, s'abstiennent de le voter.

- Votants = 30.

- Pour approbation de cette délibération = 30.

V – DIVERS

- Diverses communications.
- COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Louis BATIOU

